

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

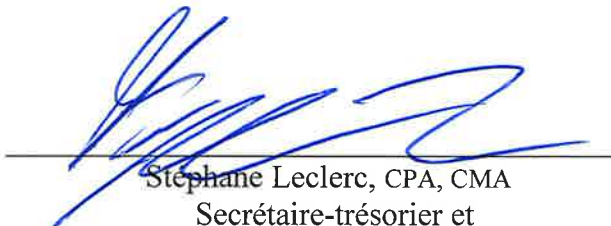
AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 4 février 2019 a adopté le règlement 775 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 de manière à modifier la grille des spécifications de la zone 111R pour permettre l'usage trifamilial isolé et multifamilial (4 log max) et la création de la note N-71.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-cinquième jour de mars deux mille dix-neuf.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 25 mars 2019, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^{ième} jour de mars 2019.

